



GLISSIÈRES

C'est avec le soutien de notre Députée, Conseillère Départementale et Vice-Présidente au tourisme Madame Pascale GOT, que la Municipalité a pu obtenir, de la part du CRD (Centre Routier Départemental) MEDOC, la mise en place de glissières de sécurité sur la RD107 entre le camping de la GRIGNE et l'entrée du parking du GRESSIER.

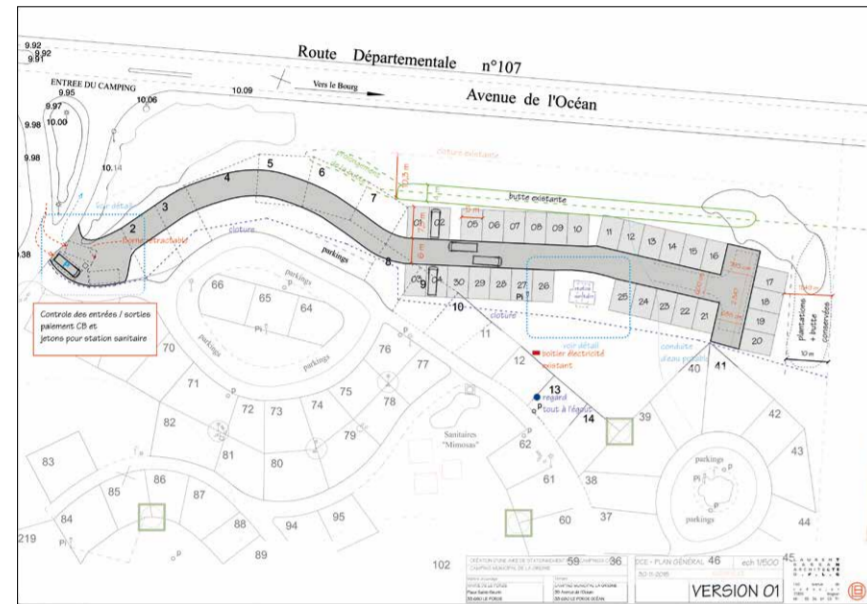
Les travaux ont été réalisés au cours du mois de Juin.

Ce dispositif, tant attendu, répond à quatre objectifs majeurs :

- Sécuriser la circulation
- Protéger les usagers de la piste cyclable toute proche
- Réguler le stationnement sauvage
- Garantir un accès aux véhicules de secours (ambulance, pompier etc...)

Le choix du matériau (bois/métal) s'inscrit dans une cohérence esthétique et écologique liée au site.

La totalité du financement de cette opération est prise en charge par le CRD MEDOC.



AIRE CAMPING-CARS

Soucieuse d'offrir à tous la possibilité de profiter des bienfaits de notre plage, la Municipalité a fait le choix de créer, sur son budget camping, une aire de stationnement nocturne payant pour les camping-cars.

Cette aire nocturne complète l'offre de stationnement diurne, autorisé de 08 h à 22 h, proposée aux camping-cars sur le parking du GRESSIER.

Cet espace dédié sera doté de tous les équipements nécessaires aux utilisateurs et conformes aux engagements environnementaux de la Municipalité : accès sécurisé, zone clôturée, branchement électrique et dispositif de vidange des eaux usées.

Les travaux ont débuté au cours du mois de juin pour une ouverture prévue courant de l'été.

Implanté sur l'emprise du Camping de la GRIGNE, les usagers bénéficieront d'une situation idéale en proximité immédiate du site du GRESSIER.

Il en coûtera 8 € TTC par tranche de 24 h, avec un supplément de 4 € TTC pour l'électricité et 2 € TTC pour l'eau.

DÉCHETS PLAGE

Depuis maintenant plusieurs années la Municipalité a mis en place une politique environnementale volontariste et audacieuse. La suppression des poubelles sur la plage décidée en 2014 en est une preuve parmi tant d'autres. Cette décision, complétée par la création d'une brigade verte estivale constituée de jeunes du village en emploi saisonnier et accompagnée par une action conjointe de réduction des poubelles sur le parking du GRESSIER menée par l'ONF, répond à un souhait de changement des comportements et à une plus grande responsabilisation des usagers de la plage.

Une première campagne de communication visant à informer le public des enjeux liés à la gestion des déchets vient d'être complétée par une campagne de remerciements. En effet après deux ans, le bilan est convaincant : 70 m³ de déchets collectés en moins.

Forts de ce succès, nous sommes convaincus du bienfondé de notre politique et nous nous engageons avec force et vigueur dans le projet de création d'un « drive poubelles ».

Cette idée novatrice, unique en France, consiste à créer en sortie du site, une zone de dépôts des déchets avec tri sélectif. Sur cet espace seront implantés des containers semi-enterrés, dans lesquels chacun pourra déposer ses débris préalablement triés (ordures ménagères, verre, emballages).



Ce projet bénéficie du soutien inconditionnel de l'ensemble nos partenaires institutionnels (Département, Région, Communauté de Communes etc...). Il fait partie intégrante du réaménagement du site du GRESSIER prévu dans le cadre du futur PLAN PLAGE.

Nous investissons pour l'avenir, pour celui nos enfants et pour tous ceux qui viennent trouver au Porge un espace préservé, unique et précieux.

Cédric CHAUVEL et Lucia Cecilia MARTA (le 04/06/2016), Arnaud Irmin Joseph MATHIS et Sharon LONGERU (le 18/06/2016), Gérald OZANNE et Violaine Christelle RATIER (le 25/06/2016), Rémy Raphaël Raymond BOSSION et Virginie Stéphanie BRETON (le 25/06/2016), Florent ROCHE et Fanny SALANIER (le 09/07/2016).

Décès

Roger Pierre DA COSTA DE MONTE (le 31/12/2015), Patrick Joël BEAUFORT (le 27/02/2016), Guy LAGUEYTE (le 07/03/2016), Nicolas RODRIGUEZ LUQUE (le 08/03/2016), Robert Maurice PAYS (le 17/03/2016), Marcel Claude Kléber DUBOS (le 21/03/2016), Alain Bernard DE RUMIGNY (le 19/05/2016), Éliane Éliette LAFFARGUE épouse MEYRE (le 20/05/2016), Daniel ROUX (le 20/05/2016), Ariel GRANJOU (le 24/05/2016), François MOREAU (le 05/06/2016), Pierre André MAZIÈRES (le 07/06/2015), Ginette DUPOUY veuve FERERAS ROCA (le 08/06/2016).

Etat Civil

Naissances

Lola Vanessa LARUELO (le 11/11/2015), Romain Raphaël MARTIN (le 22/01/2016), Rosie Clémence BOSCHAT (le 26/01/2016), Flora Maria COSTA DE MEIRA (le 04/02/2016), Cléo GARRIDO (le 05/02/2016), Lino Mathéo CAGLINI (le 06/02/2016), Flora Oiahna BUÉ (le 08/02/2016) ? Manoa Umberto Peyo MARCOULET (le 09/03/2016), Chloé BOSCH (le 08/04/2016), Diego VALVERDE LAVERGNE (le 08/04/2016), Alexis Nicolas Georges Roger BARELLE (le 14/05/2016), Néo MOY (le 18/05/2016), Aïna GICQUEL FERREIRA (31/05/2016), Justine Rose CUNHA (le 06/06/2016).

Mariages

Sébastien DUHALDE et Nathalie Monique Valérie MAGARA (le 12/03/2016), Julien Patrick BILLEAUD et Gaëlle BROCHON (le 23/04/2016), Arnaud Vincent Claude KATANA et Joanna Davina QUENTIN (le 14/05/2016), Dan Joachim

Infos pratiques

- Appel d'urgence : 112
- Pompier : 18
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- Enfance maltraitée : 119
- Centre antipoison : 05 56 96 40 80
- CHR-CHU-Urgences : 05 56 79 56 79
- Clinique Arès : 05 56 03 87 00
- Pharmacies de garde : 3237

Journal d'information municipal du Porge
Directeur de la publication : Jésus Veiga, Maire
Rédactrice en chef : Sonia Meyre
Conception maquette : dan/dan design
Rédaction : M.-H. Correia,
M. Andrieux, F. Moreau, A. Plessis,
M. Zaninetti, M. Roger
P. Harrouard, D. Benassy, N. Augonnet

g é n é r a t i o n s

Journal d'information municipal du Porge



N° 20

Juillet 2016

Édito



En ce début d'été d'importantes réalisations ont été achevées, ou sont en voie d'achèvement, dans notre commune. Parmi les plus importantes à noter la remise aux normes et l'agrandissement de la cantine scolaire ainsi que la réalisation de la traversée de bourg et de la piste cyclable vers l'océan.

Ces derniers équipements sont avant tout destinés à améliorer la circulation dans notre village, en privilégiant les modes doux, et en permettant l'accessibilité des équipements publics aux personnes à mobilité réduite.

Que n'avons-nous pas entendu sur la prétendue gêne occasionnée aux usagers durant les travaux et sur la pertinence des choix de l'équipe municipale en place ?

Cette équipe a été choisie il n'y a pas si longtemps, souvenez-vous, sur son bilan et pour son programme. Nous n'avons jamais fait mystère de nos intentions et vous avons largement exposé la nature et le phasage des travaux envisagés. On ne peut pas faire d'omelettes sans casser des œufs et lorsque l'on se lance dans des travaux aussi importants avec des intervenants multiples, dont certains échappent totalement à notre gouverne, cela peut prendre parfois un peu plus de temps que prévu, même si les délais contractuels ont été tenus !

Que celui qui n'a jamais été confronté à des difficultés de ce type, dans des entreprises personnelles avec des intervenants extérieurs, nous jette la première pierre. Certes oui, il y a eu des périodes de difficulté de circulation mais pas de quoi faire brûler l'équipe dirigeante en place publique. Il faut savoir raison garder et se poser les questions fondamentales qui sont : LE PORGE est-il mieux aménagé aujourd'hui qu'il ne l'était hier et répond-t-il aux normes applicables ? C'est tout ! Il est assez savoureux de constater que dans ce domaine les félicitations, ou les témoignages de satisfaction, émanent presque toujours de personnes extérieures à la commune ou tout simplement de visiteurs de passage. Savoureux aussi de voir gesticuler certains qui étaient aux commandes il n'y a pas si longtemps et seraient bien embarrassés s'ils devaient vous présenter un quelconque bilan de leur passage aux affaires !

En ce qui concerne la piste cyclable, nous ne remercierons jamais assez le Conseil Départemental, bien sûr son ancien Président, Philippe MADRELLE, son Président actuel, Jean Luc GLEYZE, mais surtout notre Députée et Conseillère Départementale, Pascale GOT, qui depuis le début de notre précédent mandat, n'a jamais ménagé son soutien à nos projets et tout particulièrement à celui de la réalisation de cette infrastructure. Pour mémoire il faut savoir que l'intégralité de l'emprise foncière a été cédée par la commune au département et que ce dernier a totalement financé les travaux (1,8 millions d'€).

Cette fameuse piste a fait couler beaucoup de salive dans la bouche de personnes malveillantes... désormais elle est faite !

Nous aurons bientôt l'occasion d'inaugurer dignement cette magnifique réalisation et vous serez cordialement invités à y participer !

En dehors des choses voyantes il convient de rappeler qu'une importante tranche de travaux d'assainissement a été réalisée sur l'avenue du Bassin d'Arcachon et que le forage du bourg avec le château d'eau ont été remis à neuf. Petite parenthèse, ce dernier édifice central du village et particulièrement visible de tous a été « relooké », comme l'on dit maintenant, dans l'indifférence générale alors qu'il se dégradait sans qu'aucune attention ne lui soit portée depuis qu'il a été édifié au milieu du siècle dernier. Comme quoi certains sujets sont plus porteurs que d'autres en matière de polémique !

Sinon à l'approche des vacances, l'actualité mondiale ne peut que malheureusement nous inquiéter avec la montée du populisme dans de nombreux pays et des fondamentalismes religieux dans d'autres. Tout récemment la volonté de la Grande Bretagne de quitter l'union Européenne participe de cette volonté de se replier sur soi et de se diviser, plutôt que de s'unir. Attention aux conséquences pour l'avenir de l'Europe et notre avenir à tous !

Dans le même ordre d'idées, sur notre plan local nous sommes particulièrement déçus de constater qu'une fraction de l'opposition municipale avait fait un choix éditorial plus que douteux pour son premier journal. En effet **Le mensonge est un terreau fertile sur lequel pousse la haine et fleurit la violence**. Nous luttons depuis le début de notre précédent mandat pour tenter d'éradiquer ce mal mais manifestement ses racines sont profondes et tenaces.

Dans ce fameux journal, les arguments développés sur le **PLU** ne résistent pas une seconde à la confrontation avec la **vérité**. Si j'avais attendu 2015 pour m'intéresser au PLU, je serais « vraiment trop fort », quand on connaît la masse de travail qu'il

Mairie Le Porge
1, place Saint-Seurin
33680 Le Porge
Tél : 05.56.26.50.15
Fax : 05.56.26.59.21
E-mail : mairie-le-porge@wanadoo.fr
Site : www.leporge.fr



faut accomplir et la quantité de procédures qu'il faut respecter pour parvenir au document final tel qu'il existe aujourd'hui et qui est d'ailleurs au stade de l'enquête publique !

Au fait, la prescription de passage du POS en PLU ne daterait-elle pas de 2002 ? Peut-on expliquer aux porgeais qui était à la manœuvre à cette date et ce qui a été fait en la matière par l'équipe à l'époque en place ? Au fait aussi, cette partie de l'opposition qui prétend avoir milité pendant la campagne « pour qu'enfin la commune du Porge soit dotée d'un PLU » peut-elle nous expliquer pourquoi trois de ses membres ont voté **contre** le passage en PLU lors de la séance du conseil officielle et pourquoi monsieur Didier DEYRES qui n'est pas venu en séance, ne s'est pas fait représenter et n'a pas été excusé lors de cette réunion pourtant capitale ?

Le seul à s'être clairement exprimé en faveur du passage en PLU comme pour le monsieur Jean-Marie LABADIE restant ainsi cohérent par rapport à ses précédents discours sur le sujet et clairvoyant sur les enjeux que notre commune doit relever !

Dans l'argumentaire développé concernant le PLU comme pour les autres points : plan-plage, aménagement du bourg et jardins partagés, l'accent est mis sur des détails qui occultent l'essentiel. C'est le principe même de la démarche **démagogique**... nous n'irons pas plus loin !

Cette démarche générale ne saurait être considérée comme un véritable travail productif, digne d'une opposition constructive, mais plutôt comme de l'obstruction systématique !

Quel dommage aussi au passage que la presse locale en relatant les travaux du conseil municipal, oublie un peu trop souvent dans ce jeu trouble, la devise de son journal « **Les faits sont sacrés, les commentaires sont libres** ! ». Cela contribue à entretenir un climat malsain.

Nous rappellerons simplement aux prétendants à la gouvernance municipale que pour bien gérer une commune il faut toujours avoir en tête **l'intérêt général** en s'attachant à **l'essentiel** pour ne pas se perdre dans les méandres des **individualismes** et de la **superficialité**.

Ceci étant dit, bon été à tous, et que la **sagesse** l'emporte rapidement et durablement pour que nous puissions vivre enfin en **harmonie** et en **paix** dans notre si beau village !

Jésus VEIGA, Maire



Une forêt et des hommes

DOSSIER
FORÊT
ÉTÉ 2016

Au Porge, si la forêt est aujourd'hui omniprésente, cela n'a pas toujours été le cas. Si l'on se réfère à l'ouvrage de l'instituteur SEURIN de 1888, (Monographie sur LE PORGE) à la fin du 19^{ème} siècle elle couvrait seulement 4 % du territoire communal qui est d'environ 15 000 hectares.

En effet au début du 19^{ème} siècle, pour freiner la progression du sable du rivage atlantique vers l'intérieur des terres sous l'action du vent, l'ingénieur des Ponts et Chaussées Nicolas Brémontier dirigea une vaste campagne de travaux de plantation de pins dont les racines fixeront les dunes mobiles. Creusé sous Napoléon III à partir de 1860, le canal des étangs contribua également à « assainir » les marécages de la région. La forêt de pins n'est exploitée en fait que depuis un peu plus d'un siècle... « Elle a apporté une richesse inespérée à la commune surtout dans les années 50 ! » rappelle Claude Courau, ancien gemmeur et mémoire vivante du Porge. « Le gemmage, la vente des bois, avec notamment les poteaux de mines, ont même permis d'assurer des services

gratuits, comme la distribution d'eau ou la restauration à la cantine scolaire ».

Actuellement le plus important propriétaire foncier est la commune avec environ 4 200 hectares, suivie du Conservatoire du Littoral avec 1 600 hectares et de l'Etat, sous gestion ONF, avec 950 hectares. Le reste est réparti entre différents privés parmi lesquels on trouve les héritiers Decons qui possèdent environ 800 hectares issus de la vente de la propriété de la Société des Dunes (Descas).



ÉCONOMIE

Contrairement aux idées reçues la forêt actuelle est donc une forêt artificielle cultivée. Elle assure cependant comme les forêts naturelles trois fonctions essentielles.

Une fonction écologique considérable en captant le gaz carbonique de l'air pour la photosynthèse et en assurant une certaine évapotranspiration qui sont deux mécanismes importants intervenant dans la régulation du climat et en maintenant une certaine biodiversité.

Ensuite une fonction économique à travers la production de biomasse dans un cadre durable, la ressource étant renouvelable.

Enfin une fonction socio-culturelle, en permettant des activités récréationnelles comme la promenade, la cueillette des champignons ou la chasse.

La forêt fait donc vivre. Mais les clichés sont tenaces : l'idée selon laquelle les bois seraient classés en réserve naturelle, donc intouchables, perdure. La réalité est toute autre : dans cette forêt d'exploitation, les coupes succèdent aux plantations et vice versa. De plus, le bois est un matériau d'avenir : il alimente l'industrie papetière, tandis que les arbres « haut de gamme » les plus réguliers (sans nœuds), sont exploités comme bois d'œuvre (planches, meubles, etc). Quant à la pénurie programmée des énergies fossiles, elle devrait faire les beaux jours du bois énergie (granulés combustibles...).

Le retour du gemmage

Même le gemmage connaît un regain d'activité. Persuadé que les vertus naturelles de la gemme peuvent concurrencer les produits issus de la pétrochimie, Claude Courau est à l'origine d'un nouveau procédé de gemmage respectueux de l'environnement, dont il a déposé le brevet dès 1996. Les industries se montrent de plus en plus intéressées par ce prélèvement en vase clos (bocal en verre) qui permet d'obtenir une résine d'une grande pureté. Chaque année la France importe 40 à 50 000 tonnes de gemmes alors que la forêt des Landes de Gascogne est le plus grand massif européen. Une production locale pourrait se traduire par de belles parts de marché. Depuis 2011, la relance du gemmage fait vivre 6 personnes sur la commune et bientôt, peut-être davantage, car la ville prévoit d'accueillir une unité de distillation de résine.

Définition

L'origine du mot gemmage vient du gascon *Gemme* : « résine du pin maritime ».

Graines de pins : Le saviez-vous ?

1 kg de graine coûte environ 90 €. La commune a acheté en 2016, pour 30 000 € de graines, pour semer des parcelles exploitées.



VALORISATION

Une spécificité porgeaise : la moitié de la forêt communale est gérée en régie et l'autre moitié confiée en gestion à l'ONF. « Nous avons environ 2 000 ha de la forêt communale en gestion. J'assure le suivi des coupes, le marquage des bois vendus et la surveillance générale du massif » rappelle Sébastien Spirkel, technicien patrimonial à l'ONF. « La commune reste propriétaire de ses parcelles. Les travaux planifiés chaque année sont validés par la mairie. Rien ne se fait au hasard, ni sans son accord. » Source de revenus non négligeables pour le Porge, les coupes rapportent en moyenne 300 000 € par an, dont un quart est réinvesti dans l'entretien de la forêt, les semis, les dégagements ou les élagages. « Le but est de conserver l'équilibre entre les pins matures et les jeunes plants, de valoriser les arbres de qualité et de faire prospérer ce patrimoine forestier pour le transmettre aux générations futures » conclut Sébastien Spirkel

...la commune reste propriétaire

Sur les 4 200 ha de forêt communale, 2 200 sont gérés en régie par les services techniques. Jean-Luc Lesueur, référent forestier réalise, ou fait réaliser, les travaux programmés dans le cadre du plan de gestion sous les directives du conseil municipal et de la commission de la forêt présidée par Jean Pierre Deyres « En hiver et au printemps, avant les coupes, les parcelles destinées à la vente sont débroussaillées et on y jette des graines afin que le passage des machines les enfouissent. Une fois que les pins ont atteint l'âge de 10 ans, un dépressage et un élagage sont réalisés. Au bout d'une vingtaine d'années, il faut éclaircir les boisements : les arbres non élagués vont alimenter l'industrie papetière ou l'usine de biomasse. On garde les plus beaux spécimens pour la vente d'octobre au cours de laquelle sont convoqués une vingtaine d'acheteurs potentiels ».

« Un retard dans les coupes rases s'est accumulé ces dernières années d'après tempête, par rapport au plan de gestion. La commune organise depuis peu des ventes de bois régulières et a ainsi pu bénéficier des cours du bois au plus haut, ce qui a permis de réaliser des recettes intéressantes. »

Une biodiversité offerte à la découverte

Le Porge a également compris que la valorisation de la forêt pouvait passer par une ouverture, au moins partielle, au public. Depuis quelques années, la commune développe une activité autour de son patrimoine forestier. Ainsi, depuis 2012, on peut profiter d'un « poumon vert » aménagé avec l'aide active du Conseil Départemental. 50 km balisés pour 3 usages : équestre, cyclable et piéton. Un espace au cœur de la forêt qui connaît un franc succès. Pour les amateurs de promenade nature, un sentier d'interprétation de 5 km au départ de la cabane de Lentrade enchaîne 9 stations qui donnent les clés du passage de l'agro-pastoralisme à la sylviculture d'un point de vue environnemental, social et historique. Les scolaires apprécient particulièrement ces visites, dont certaines sont guidées par le Maire du Porge en personne, très sensible à la préservation du patrimoine local et aux problématiques environnementales.

PROTECTION

Un massif sous haute protection

Si l'homme est le bienvenu dans ce milieu, ce n'est qu'à certaines conditions et sous haute surveillance. Les habitants gardent en mémoire les feux de l'été 1989 qui ont ravagé 3 800 ha. Comme toutes les communes propriétaires de parcelles forestières, le Porge est membre de la Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) qui, depuis la fin du 19^e siècle, a pour mission la prévention et la mise en valeur du territoire.

Elle assure l'accompagnement technique des pompiers pour les guider au milieu du massif (forages, réservoirs où s'approvisionnent les pompiers en cas d'incendie). Enfin, après un incendie, bien souvent, ce sont des membres de la DFCI qui surveillent les foyers pour éviter les reprises des feux.

+ d'infos sur le site de la DFCI : www.feudeforet.org

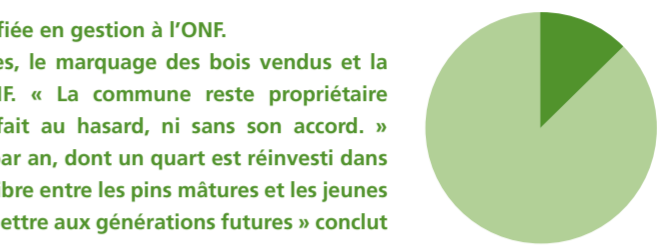
[Il l'a dit] Alain Plessis, Adjoint au Maire et Président de l'ACCA du Porge

« *En prélevant du gibier, on sauve des pins* »

« Nous avons l'obligation préfectorale de prélever un certain quota de grand gibier notamment dans le cadre du plan de chasse : sangliers, chevreuils et cerfs. Les premiers détruisent les chemins et certaines cultures. Les seconds broutent les bourgeons des pins et les troisièmes en consomment l'écorce. Les chasseurs jouent donc ainsi un rôle important dans la recherche de l'équilibre agrosylvo-cynégétique. De plus, nos 350 membres qui pratiquent en forêt peuvent alerter les secours en cas d'incendie ».

En forêt :

- > je ne jette rien.
- > je n'allume pas de feu.
- > je ne fume pas.
- > je ne roule pas avec un véhicule à moteur (sauf autorisation spéciale pour les chasseurs sur les pistes DFCI uniquement pendant la période de chasse).
- > je respecte les interdits en matière de stationnement.
- > je ne gêne pas les accès aux piste et aux points d'eau DFCI.



12 %
C'est la part de l'ONF sur les recettes des bois vendus au nom de la commune

Espèces rares

A proximité de ces sentiers, l'étang de Langouarde, classé Natura 2000, ZNIEFF 1 ZNIEFF 2 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), a été remis en eau par la commune. On y observe des plantes typiques des zones humides comme la *Drosera*, minuscule plante carnivore ou la Molinie, mais aussi des insectes tel le *Fadet des laïches*, un papillon rare. Autant d'espèces que le visiteur retrouve dans l'atlas de la biodiversité, disponible à la vente à l'Office de Tourisme ainsi que dans divers commerces de la commune.



Débroussailler : une obligation

Le débroussaillage consiste à diminuer l'intensité et limiter la propagation des incendies en coupant les plantes herbacées et arbustes, en élaguant les branches basses et en éliminant les végétaux ainsi coupés (déchèteries, etc.).

En bordure de forêt et dans mon jardin, je débroussaile régulièrement. L'obligation de débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires dans les zones situées à moins de 200 m de terrains en nature de bois, forêts, landes, plantations ou reboisements (code forestier).

LORSQUE JE SUIS EN FORÊT Les règles à respecter

Pour votre sécurité et pour limiter les risques de départ de feu, respectez les interdictions suivantes ainsi que les conditions d'accès au massif forestier liés à des travaux de vigilance. Prenez à cœur renseigner auprès de votre préfète ou de votre représentant communal de Gèrèsse des Zones Couvertes Forestières.

		ACCÈS RÉGLEMENTÉS / INTERDICTIONS PONCTUELLES
		NOUVEAUX NIVEAUX DE VIGILANCE

Du 01/01 au 31/03 : Feu interdit
Du 01/04 au 31/05 : Feu autorisé à condition de respecter les règles de vigilance

Tous véhicules à moteur interdits de 14h à 12h
Personnelles et poids ou à vélo
Personnelles
Circulations interdites sur les routes les plus exposées

Le code forestier oblige les propriétaires de maisons à débroussailler dans un rayon de 50 m minimum autour des constructions (renseignements en mairie). Le propriétaire qui habite en bordure de massif forestier doit pénétrer dans la parcelle forestière (même si ce n'est pas la sienne) pour débroussailler une bande de 50 m. Si le terrain du propriétaire de la parcelle est classé constructible, c'est à lui de débroussailler.

La forêt a de l'avenir

Préserver la forêt à long terme est aussi une volonté politique de la commune. Spécificité locale : depuis les années 70, le Porge et Naujac sont placées en zones d'équilibre naturel. « Cette protection s'étend assez loin » assure Martial Zaninetti, 1^{er} adjoint délégué à l'urbanisme. « La bande littorale qui s'étale de 600 à 800 m vers l'intérieur des terres est aujourd'hui inconstructible. C'est inscrit dans notre PLU. A partir de cette bande, les espaces proches du rivage sont également protégés sur 5 à 7 km en espace boisé à conserver, soit la partie de la forêt à l'ouest du canal. Ainsi, en tout, il est interdit de construire dans un espace de 8 km environ de large à partir du rivage. » La ceinture forestière qui constitue l'enveloppe paysagère du bourg est également protégée. Les poches forestières y sont maintenues. Au lieu de grignoter sur ses parties boisées, la commune a fait le choix de densifier son cœur de bourg. « Même en pleine zone urbaine, notre PLU prévoit la protection du couvert végétal, des sujets remarquables, mais aussi des crastes essentielles à la biodiversité » insiste l'élú, conscient que la forêt fait partie intégrante des paysages de la commune, dans tous les quartiers.

Au Porge, la forêt c'est d'abord une histoire de respect et de transmission entre les générations.